

Etudiants

Avez-vous introduit une demande d'allocation d'étude ?

OUI

NON

Les demandes d'AE et de condition modeste sont possibles et peuvent être simultanées. La demande d'AE est prioritaire sur la demande de **condition modeste.**

Etes-vous sûr de ne pas y avoir droit : <http://www.allocations-etudes.cfwb.be/>
(La demande d'AE et de condition modeste peuvent être introduites simultanément.)

Accord d'AE → pas de condition modeste

Pas d'accord pour l'AE → Examen de la condition modeste

OUI : Examen de vos droits à la condition modeste avec l'aide du service social

NON : Introduisez votre demande d'AE <http://www.allocations-etudes.cfwb.be/>